

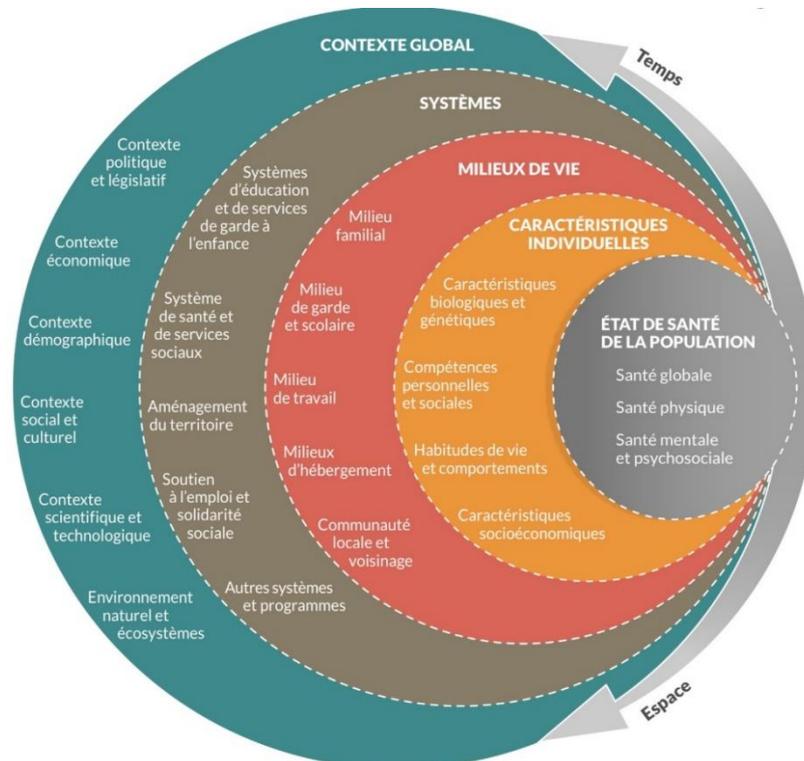
Résumé

La santé environnementale bouscule les repères de gestion et de prévention de la santé. Elle demande de prendre en considération et simultanément tous les déterminants de santé avérés et soumis au principe de précaution. Présent dès l'antiquité, elle se précise conceptuellement de manière moderne début 19^{ème} siècle et se réinvente dans les années 1980 pour devenir à tort une dimension du développement durable à un niveau international, lui faisant perdre son caractère intersectionnel. Elle est cependant bien rattachée aux politiques publiques de santé depuis les années 2000.

En France, dès 2004, a été adopté un plan national quinquennal de santé environnementale comme outil de lutte et de promotion de la santé publique.

Définition et subtilité des termes

La santé, pour certains chercheurs, est la résultante des interactions entre le "génome" et "l'exposome". La santé environnementale serait la discipline qui traiterait de l'ensemble des déterminants de santé. Elle prend en compte les politiques et pratiques de gestion, de contrôle, de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. On peut donner en exemple, la qualité de l'air, l'eau, l'alimentation, le lieu de travail, l'aménagement du territoire, la biodiversité, le changement climatique et bien d'autres. Les facteurs physiques, un autre nom possible pour qualifier les facteurs environnementaux peuvent être négatifs comme positifs.



Source : Weber, C. (2015). Formes urbaines et facteurs environnementaux : exposition et santé urbaine. HAL

(Le Centre pour la Communication Scientifique Directe).

Le schéma ci-dessus présente la santé environnementale sous forme d'espaces multiscalaires, allant de la santé des individus (représentée en gris) à la santé de la société (représentée en bleu) en tant que facteur de déterminant de santé. Plus l'espace des déterminants de santé est proche de l'individu, plus le délai pour qu'il y ait un impact est court sur la santé des personnes.

La gradation est la suivante de plus proche au plus éloigné :

- État de santé de la population (maladie)
- Caractéristiques individuelles
- Milieux de vie
- Système
- Contexte global

Il existe des subtilités quant au terme gravitant autour du sujet.

La santé environnementale est un domaine scientifique qui étudie les interactions complexes entre l'environnement et la santé humaine. Elle examine comment les facteurs environnementaux, tels que la qualité de l'air, de l'eau, du sol, les substances chimiques, le bruit, la lumière, les radiations, les conditions de vie et de travail, peuvent influencer la santé des individus et des populations.

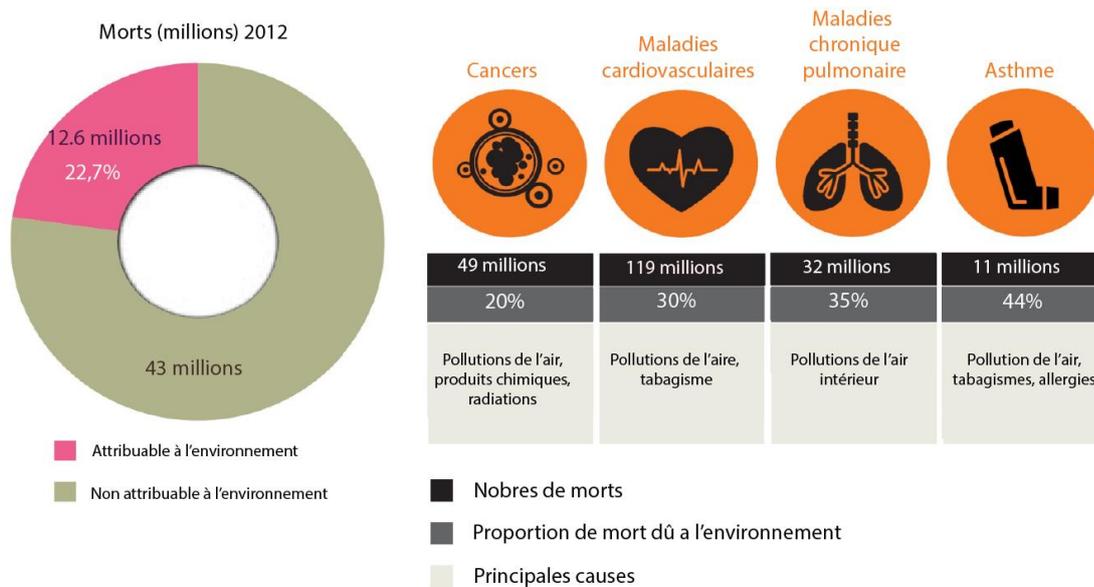
La santé-environnement est un terme plus large qui englobe à la fois la santé environnementale et les aspects plus généraux de la relation entre la santé et l'environnement. Il comprend également d'autres dimensions, telles que la santé animale, la santé des écosystèmes et la santé planétaire. La santé-environnement reconnaît l'interconnexion des systèmes biologiques, physiques et sociaux, et l'importance de maintenir un équilibre sain entre eux pour préserver la santé de l'ensemble de la biosphère.

En résumé, la santé environnementale se concentre spécifiquement sur l'impact de l'environnement sur la santé humaine, tandis que la santé-environnement englobe une perspective plus large qui inclut également d'autres aspects de la santé en relation avec l'environnement.

Nouveau paradigme écosystémique

L'OMS a qualifié la croissance des maladies non transmissibles comme le grand défi pour le développement de la santé au XXI^{ème} siècle, elle représente 74% des causes de décès dans le monde. Leur origine se trouve dans l'environnement moderne. En Europe, 86% des décès et 77% de la charge de morbidité sont dus aux maladies non transmissibles. Cet impact contribue de plus en plus à fragiliser les systèmes de santé. L'OMS Europe estime à 102 milliards d'euros le coût annuel des seules maladies pulmonaires.

Cette assertion montre que "la crise des systèmes de santé et d'assurance maladie", principalement due au vieillissement de la population et au progrès/coût de la médecine, est fautive. En France, les chiffres des Affection de Longue Durée (ALD) montrent que 76% de la progression de personnes en ALD sont dus à des facteurs non démographiques.



Nombre de décès prématurés attribuables à une cause environnementale dans le monde en 2012 (modifié à partir de Prüss-Ustün et al., 2016)

[Graphique de SIGLES >>](#)

Deux thèses s'opposent quant à l'impact de l'environnement sur la santé :

- La première, représentée en France par les Académies de médecine, calcule les risques avérés, c'est-à-dire les risques attribuables déterminés à partir d'enquêtes épidémiologiques. Processus réducteur, car ne prenant en compte que les facteurs déjà identifiés chez l'homme, laissant de côté les facteurs non avérés issus de données expérimentales. Exemple, le tabac est pris en compte comme facteur de risque, car bien documenté, contrairement à la pollution de l'air et à l'environnement social.
- La seconde approche consiste à s'appuyer sur la définition globale de l'environnement. L'indice du cancer en France peut illustrer cette approche. Entre 1980 et 2005, l'indice du cancer a augmenté de plus de 95% chez l'homme et de plus de 84% chez la femme. Toutefois, le changement démographique n'explique qu'une partie de cette hausse (41% chez l'homme et 29% chez la femme). Ainsi, il reste donc respectivement 52% et 55% de cette augmentation qui doivent être attribués à des facteurs environnementaux globaux, comme les variations sociales, spatiales et les comportements au sens large. Cependant, l'évaluation précise de ces facteurs s'avère particulièrement difficile.

Depuis quelques années, un nouveau changement de paradigme en santé publique est impulsé par les citoyens, et non plus uniquement par les professionnels. Cette impulsion qui fait suite à une prise de conscience admet que le progrès technique n'implique pas forcément un progrès pour l'humanité, ni même qu'il soit en faveur d'une préservation de la nature et de l'environnement.

Ce nouveau paradigme conduit à intégrer des principes de précaution et de prévention dans la gestion des risques sanitaires, qui peuvent être décomposés en trois phases distinctes.

Première phase : l'identification des facteurs de risques chez l'homme (exemple : l'effet cancérigène du tabac, de l'amiante).

Deuxième phase : l'identification détaillée des Risques (EDR) qui adopte une approche multimédia et analyse chaque facteur de risque individuellement. Prenons par exemple l'alimentation, qui est considérée comme un milieu. La contamination des sols et des eaux peut entraîner la toxicité de l'alimentation. C'est sur cette base que reposent presque toutes les Valeurs Toxiques de Référence (VTR). Cependant, cette approche présente une limite car elle se concentre sur le milieu plutôt que sur les usages et les comportements de la population.

Troisième phase : la prise en considération de la santé environnementale qui se caractérise par une globalisation des facteurs physiques des déterminants de santé et de leur influence. Par exemple, il est possible de citer l'étude des risques sanitaires de la pollution de l'air sur la population de l'Ile de France. Le rapport expose que l'évaluation de l'impact de la pollution de l'air sur la santé est cruciale pour justifier les mesures de lutte contre la pollution et informer les parties prenantes et qu'il est important de noter que l'exposition prolongée à la pollution de l'air entraîne des maladies chroniques et altère la qualité de vie ([Mortalité attribuable à la pollution atmosphérique en Ile-de-France>>](#))

De manière générale, compte tenu d'une prise en compte tardive du concept et de la faible expertise scientifique au sein des États, la santé environnementale a d'abord été perçue comme un champ des politiques publiques très spécialisé disposant de peu de relais politiques. Toutefois, cette dynamique évolue, telles que le démontrent les évolutions législatives, (Loi LAURE en 1996 ; Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en 2015 ; Loi sur la modernisation du système de santé en 2016) pour hisser la santé environnementale au rang de politique publique et des outils ont été créés pour en assurer l'évaluation environnementale comme les EQRS (l'évolution quantitative des risques sanitaires qui consiste en une démarche de calcul du risque à partir de l'exposition environnementale).

Santé environnementale en France : politique et enjeux

Depuis 2004, la France s'est dotée d'un Plan national santé-environnement (PNSE) dans le cadre de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Celui-ci, prévu par le Code de la santé publique, est établi tous les cinq ans, ainsi que sa déclinaison en Plans régionaux santé-environnement (PRSE).

Ce plan prend en compte les effets sur la santé des agents chimiques, biologiques et physiques présents dans les différents milieux de vie, y compris le milieu de travail, ainsi que ceux associés à des événements météorologiques extrêmes. Les PRSE sont mis en œuvre par les Agences régionales de santé, les services de l'État et les conseils régionaux.

Cet instrument quinquennal est un outil de priorisation interministérielle de la politique de santé-environnement et s'attache à la promotion d'environnements favorables à la santé, en utilisant trois leviers d'action majeurs :

- la prévention par l'information et la formation de tous les publics, y compris les professionnels, en ce qui concerne la qualité de l'environnement et l'impact de celui-ci sur la santé (qualité de l'air extérieur et intérieur, exposition aux substances chimiques, nuisances sonores, etc.)
- la réduction des expositions et des risques par des mesures incitatives ou contraignantes
- l'amélioration des connaissances relatives aux liens entre la santé et l'environnement, par la recherche et l'expertise scientifique

Le PNSE, co-piloté par les ministères chargés de la Santé et de l'Écologie, associe plusieurs autres ministères (Agriculture, Consommation, Recherche, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Travail, etc.) autour d'un enjeu commun. Des agences comme

l'ANSES et SpF, grâce à leur expertise, jouent un rôle essentiel dans la définition des priorités inscrites dans cet outil de programmation.

Depuis le Grenelle de l'environnement en 2009, la gouvernance du PNSE associe également l'ensemble des parties prenantes à la co-construction, au suivi et à l'évaluation des PNSE. Ainsi, le Groupe santé-environnement (GSE) réunit l'ensemble des représentants de la société civile. Le Haut Conseil de santé publique (HCSP), ainsi que les différentes inspections générales compétentes procèdent régulièrement à l'évaluation des PNSE. Le PNSE contribue, par des actions concrètes, à la déclinaison des enjeux de la Stratégie nationale de santé 2018-2022 définie par le Ministère chargé de la Santé.

Le 4^{ème} PNSE, [publié le 7 mai 2021 >>](#), consacre deux sujets majeurs : l'amélioration de la territorialisation de la politique de santé-environnement à toutes les échelles du territoire (communes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions) et le concept "Une seule santé" se déclinant en un grand nombre d'actions veillant à l'interaction étroite entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans un contexte de crise sanitaire de la Covid-19.

Les grands principes de la santé issus du PNSE 2023 – 2027 :

1. la permanence des soins
2. la continuité, adaptabilité, neutralité
3. la non-sélection des patients
4. l'égalité d'accès à des soins de qualité
5. le respect des tarifs officiels, absence de dépassement d'honoraires
6. la prévention
7. et la protection de l'environnement

Progressivement, la France a renforcé sa prise en compte de la santé-environnement en reconnaissant les liens étroits entre l'environnement et la santé publique. À travers l'adoption de lois telles que la LAURE, la LEMA, les lois Grenelle et le PNSE, l'Etat a mis en place des mesures visant à protéger la population des risques environnementaux, à améliorer la qualité de l'air, à prévenir les maladies liées à l'environnement et à promouvoir une transition vers une société plus respectueuse de l'environnement. La coordination entre les acteurs, la recherche en santé environnementale et la sensibilisation du public ont également joué un rôle essentiel dans cette évolution. Ainsi, la France intègre la santé-environnement dans ses politiques et actions en vue de protéger et améliorer la santé de sa population.

Santé environnementale dans les Territoires de projet : une appropriation croissante

Une analyse non exhaustive des actions menées par les Territoires de projet en santé environnementale permet d'identifier les principaux enjeux et défis auxquels sont confrontés les territoires en termes d'interactions entre la santé humaine, animale et la santé des écosystèmes.

Au préalable, il est essentiel de rappeler que les Territoires de projet ont, pour se saisir de la santé environnementale, respecter différentes étapes : réalisation d'un diagnostic - définition des priorités de santé publique - construction d'un programme d'actions avant de mettre en œuvre, de manière opérationnelle les actions prioritaires identifiées. A titre d'exemple, le PETR de Ploërmel Cœur de Bretagne, a réalisé en 2020 son diagnostic local de santé environnement (DLSE), lequel a mis en exergue deux thématiques de travail : l'urbanisme favorable à la santé et la qualité de l'air / l'environnement intérieur.

Bien souvent mises en œuvre dans le cadre du Contrat local de santé (CLS), les actions prioritaires menées en matière de santé environnementale ciblent particulièrement la qualité de l'air, l'habitat et les espèces invasives

La preuve par l'exemple

Air

- Informer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur et la santé (Pays Doubs central)
- Participer au projet "les 1.000 premiers jours" sur la qualité de l'air des établissements de périnatalité du territoire (Pays de Valençay en Berry)
- Améliorer la connaissance et les savoir-faire des publics sur la qualité de l'air intérieur (Pays Colombey et sud Toulois)
- Développer l'utilisation de l'outil air malin et sensibiliser les habitants du territoire sur l'importance de la qualité de l'air intérieur et sur les gestes à développer pour l'améliorer (Pays Cœur de Lorraine)
- Organiser des temps de sensibilisation auprès des élus (produits chimiques qui entourent notre quotidien / qualité de l'air intérieur / accompagnement marché public (3R) / identification d'un référent santé environnement dans les CDC) (Pays Ruffécois)
- Promouvoir la qualité de l'air intérieur pour les enfants, les jeunes et les femmes enceintes (Pays Anjou Bleu)
- Renforcer les comportements préventifs en lien avec la qualité de l'air des espaces de vie intérieurs et extérieurs en créant notamment un "bulletin pollens" diffusé de manière hebdomadaire pendant la saison pollinique, et à travers un réseau participatif "Pollin'air" (Pays de Chaumont)

Habitat

- Animer une cellule locale de l'habitat indigne (Pays du Haut Languedoc)
- Promouvoir un habitat et un urbanisme favorable à la santé (Pays du Doubs central)
- Lutter contre l'habitat indigne en organisant une journée d'information et d'échange sur l'habitat au plus près du territoire. Une meilleure connaissance des acteurs locaux et des différents leviers d'action en matière de lutte contre l'habitat est souhaitée (Pays Cœur de Lorraine)

Espèces invasives / nuisibles

- Animer un groupe d'échange sur les pratiques agricoles en lien avec la chambre agriculture, les agriculteurs locaux, les habitants et les élus dans le cadre de la charte de bon voisinage (Pays Ruffécois)
- Lutter contre l'ambrosie (Pays Maconnais Sud – Bourgogne, Pays Ruffécois, Pays de Chaumont)
- Lutter contre le moustique tigre (Pays Maconnais Sud – Bourgogne)
- Lutter contre les chenilles urticantes (Pays de Chaumont)
- Renforcer les comportements préventifs contre les tiques (Pays de Chaumont)
- Formation contre la maladie de Lyme pour les enfants et les familles (Pays du Doubs central)

En outre, et sur base des diagnostics santé-environnement réalisés, d'autres domaines peuvent être également ciblés par les territoires de projet : former les élus et les personnels techniques sur l'eau potable (Pays Cœur de Lorraine) ; mettre en place une campagne de prévention annuel et organiser des conférences sur les risques solaires (Pays Saverne Plaine et Plateau) ou encore réaliser une campagne de mesure du radon (Pays de Saint Malo).